



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

Val de Sully  
**Le mag**

**13**

Sept. 2020

En bref  
Une traversée en toute sécurité  
Au conseil  
Une nouvelle équipe d'élus  
Parole aux communes  
Instant(s) de vie

Les élections municipales de mars 2020 ont laissé apparaître dans notre territoire une certaine continuité dans l'administration de nos communes, par voie de conséquence, il en va de même dans notre communauté de commune. Les circonstances sanitaires ont retardé la mise en place du nouveau conseil communautaire, mais depuis cet été, une nouvelle équipe très partiellement renouvelée est installée.

Ces trois dernières années ont permis de mettre en place les compétences rendues obligatoires par la loi NOTRe ; ce fut un gros travail à réaliser dans un délai très court. La Communauté de communes de Val de Sully a fait le choix de se focaliser sur les compétences de proximité afin de proposer des services utiles au quotidien du plus grand nombre. Les prérogatives des maires dans nos communes ont été et resteront maintenues.

Nous abordons aujourd'hui une phase de consolidation de ces acquis, et durant ce mandat, seules les compétences imposées par la loi ou résultant d'une décision de l'ensemble des maires et du conseil communautaire feront l'objet d'un transfert.

L'épisode de crise que nous venons de vivre et qui malheureusement semble se prolonger, constitue une mise en garde et doit nous inspirer quelques interrogations dans la conduite de nos projets à venir. En effet une grande partie des ressources de notre collectivité repose sur le dynamisme et les performances de l'activité économique cruellement mise à mal au cours de ces derniers mois. Il nous faudra donc assurer une gestion prudente de ces ressources afin de préserver l'existant et continuer à développer notre territoire.

L'intérêt général n'est hélas, jamais la somme des intérêts particuliers, mais vos élus ont la responsabilité de trouver le compromis et travailleront pour vous proposer des services répondant aux besoins du plus grand nombre.

La proximité dans la relation, la transparence dans les décisions, et une communication adaptée à vos attentes favoriseront notre relation et instaureront le dialogue nécessaire au sein de notre collectivité.

Après cette période estivale, l'ensemble des élus du conseil communautaire vous souhaite à tous une bonne reprise de vos activités.

- Gérard BOUDIER -

Président de la Communauté de communes  
du Val de Sully

Vos démarches facilitées grâce à la borne numérique installée à l'Antenne Emploi. Depuis Sully sur Loire, réalisez vos démarches en visio avec la CAF, l'ADIL, la Carsat etc.

Séjours aventure raid, sorties familles, balades nature ou encore activités créatives, les 3-17 ans du Val de Sully ont eu des vacances animées ! Pour en profiter aux vacances d'automne, pensez à vous inscrire (modalités sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) / enfance jeunesse / 11-17 ans).



Le service patrimoine et l'Office de Tourisme proposent des animations pour en apprendre plus sur le territoire où vous vivez. **DES VISITES GUIDÉES** à l'oratoire de Germigny des Prés, l'abbatiale et le village à Saint Benoît sur Loire, au Centre Françoise Kuypers à Sully sur Loire. **DES ATELIERS CRÉATIFS** > fabrication d'une mosaïque en papier à Germigny, coloriage du pavement de l'abbatiale. **DES INTERVENTIONS** pour mieux comprendre l'architecture de l'abbatiale > maquette, tour-porche en 3d, nouvelle exposition temporaire autour du pavement en opus sectile... **DES BALADES-DÉCOUVERTES** > cheminade à Saint Père sur Loire, rallye à Sully sur Loire, livret-découverte dans tout le Val de Sully.

D'autres partenaires proposent également des animations.

Retrouvez le programme complet sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)



## Une traversée en toute sécurité

**Le pont ferroviaire reliant Saint Père sur Loire à Sully sur Loire est accessible aux vélos et piétons ; une réalisation de la Communauté de communes !**

Retardée par la crise sanitaire, la sécurisation de la traversée de Loire aura pris un peu plus d'un an. Offrant aux piétons et cyclistes une alternative au pont de la RD 948 dont le trafic routier est important, la Communauté de communes, en partenariat avec le Département et un soutien financier de la Région, a mené des travaux d'adaptation à la mobilité douce de l'ancien viaduc ferroviaire, situé entre Sully sur Loire et Saint Père sur Loire.

Après une dépose des rails et des traverses, un platelage bois de 4 m de large adapté PMR sur l'ensemble de l'ouvrage a été installé. La mise en place de garde-corps et d'éclairage a finalisé la sécurisation de l'ouvrage.

Des rampes d'accès adaptées PMR ont également été installées de part et d'autres de l'ouvrage ainsi qu'une rampe d'accès côté Saint-Père sur Loire à l'intersection avec le chemin de la levée à Sully sur Loire.

**Une alternative au pont de la RD 948 pour les piétons et cyclistes**

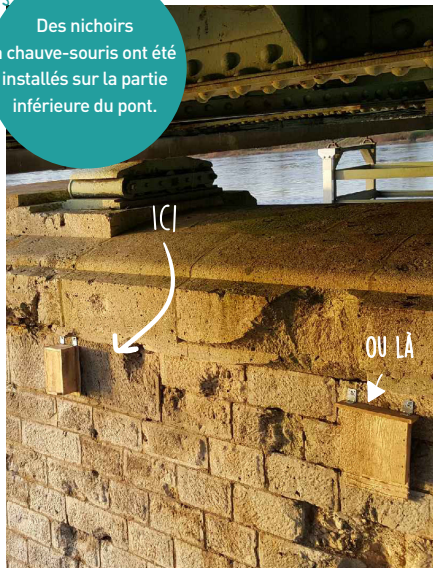


Cet aménagement s'inscrit notamment dans une nouvelle ambition touristique loirétaine autour du circuit de la Loire à Vélo proposant un panorama inédit sur la Loire et le château de Sully sur Loire et participant à l'attractivité du Val de Sully.

Petite fierté : vous avez près de chez vous, la seule traversée de la Loire en France destinée à l'usage exclusif piéton et vélo.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des nichoirs à chauve-souris ont été installés sur la partie inférieure du pont.



**2,2 MILLIONS D'EUROS**

**le coût total de l'opération**

pris en charge par la Région, le Département et la Communauté de communes.

**120 000 VIS ET 5 000 LAMES DE BOIS** ont été utilisées.

**27 000 CYCLOTOURISTES**

sont passés sur la Loire à Vélo dans le Val de Sully en 2018.

## Juillet

- Installation du conseil communautaire et élection du président
- Détermination du nombre de vice-présidents
- Election des vice-présidents
- Détermination de la composition du Bureau
- Création de postes de conseillers délégués
- Vote de l'indemnité des élus
- Délégations consenties par le conseil communautaire au président
- Délégations consenties par le conseil communautaire au bureau
- Détermination des commissions communautaires
- Composition est la commission locale d'évaluation des charges transférées
- Mise en place de la commission d'appel d'offres
- Mise en place de la commission de délégation des services publics
- Désignation des représentants de la Communauté de communes aux syndicats de rivières
- Désignation des représentants à divers organismes
- Convention ALT 2 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage - année 2020
- Prorogation des conventions TFPB avec LogemLoiret et Vallogis

*Le dos*

**UNE NOUVELLE  
ÉQUIPE**



# ssier

## NOUVELLE ÉLUE ■



Le second tour des municipales a finalement pu se tenir fin juin et à l'issue, le conseil de la Communauté de communes du Val de Sully comptait tous ses membres.

Elus pour 6 ans, les 35 conseillers communautaires se sont réunis pour la première fois le 11 juillet afin de désigner leurs président et vice-présidents (photo ci-contre).

Conformément à la charte de l'élu local, tous s'engagent à poursuivre leur action dans le seul intérêt général et auront à cœur d'œuvrer sur le territoire, pour développer un espace de solidarité et élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace au service du public.

Présentation de l'équipe et de son projet dans les pages suivantes.

*De gauche à droite : Philippe Thuillier, Michel Auger, Lucette Benoist, Gérard Boudier, Serge Mercadié, Alain Mottais, Jean-Luc Riglet, Nicole Brague.*

## VOS ÉLUS COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE est composé d'au moins un élu par commune-membre (représentativité définie en fonction du nombre d'habitants par commune). Il se réunit pour débattre et voter les projets communautaires, selon un ordre du jour fixé par le président.

**Bonnée** : Michel Auger (Luc Lutton) ■ **Bray - Saint Aignan** : Danielle Gressette, Gilbert Méthivier ■ **Les Bordes** : Gérard Boudier, Nadine Michel  
**Cerdon** : Alain Mottais (Jean-Claude Fougereux) | **Dampierre en Burly** : Serge Mercadié, Madeleine Franchina ■ **Germigny des Prés** : Philippe Thuillier (Patrick Berthon) ■ **Guilly** : Nicole Brague (Antoine Decaux) ■ **Isdes** : Christian Colas (Emmanuel d'Hérouville) | **Lion en Sullias** : Stéphanie Lawrie (Johanny Hautin) ■ **Neuvy en Sullias** : Hubert Fournier, Josiane Borne ■ **Ouzouer sur Loire** : Marie-Madeleine Hamard, Philippe Domenech, Christelle Gondry, Aymeric Sergent ■ **Saint Aignan le Jaillard** : Ugo Planchet (Carole Bouquet)  
**Saint Benoît sur Loire** : Gilles Burgevin, Fabienne Rollion, Jean-Claude Asselin  
**Saint Florent** : Jean-Claude Badaire (Michèle Pruneau) ■ **Saint Père sur Loire** : Patrick Foulon (Yvette Bouchard) ■ **Sully sur Loire** : Jean-Luc Riglet, Sylvie Dion, Patrick Hélaine, Jeannette Leveillé, Didier Martin, Edwige Leveillé, Patrick Solheid, Armelle Lefauchaux ■ **Vannes sur Cosson** : Guy Rousse-Lacordaire (Jean-Michel Séville) ■ **Viglain** : Lucette Benoist (René Hodeau)  
**Villemurlin** : Sarah Richard (Damien Degrémont)

# 35

**conseillers  
communautaires.**

Les communes qui n'ont qu'un seul représentant peuvent avoir un suppléant - nommé dans les parenthèses.

J'y  
**VAIS**

**Vous pouvez assister  
à tous les conseils  
communautaires.**

Dates des réunions, ordre du jour et compte rendus sont disponibles sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) rubrique " La Communauté de communes "



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ÉLIT



**PRÉSIDENT**

**Gérard Boudier**

Élu par les conseillers communautaires, il fixe l'ordre du jour et préside les séances des conseils communautaires. Il met en œuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses à engager. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

**7 VICE-PRÉSIDENTS**

**et 4 conseillers délégués\***

- 1. Serge Mercadié**  
aux ressources humaines
- 2. Jean-Luc Riglet**  
à la politique de la ville
- 3. Michel Auger**  
au développement économique
- 4. Lucette Benoist  
et Marie-Madeleine Hamard\***  
à l'action sociale
- 5. Alain Mottais et Stéphanie Lawrie\***  
à la culture, au patrimoine  
et au tourisme
- 6. Nicole Brague et Gilles Burgevin\***  
à l'environnement / cadre de vie
- 7. Philippe Thuillier  
et Christian Colas\*** aux finances

LE PRÉSIDENT PROPOSE  
ET LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VOTE



**LE BUREAU**

est, sur proposition du président et validation du conseil communautaire, composé de l'ensemble des vice-présidents et des maires. Le bureau est une instance de décision.



Chaque délégation dispose d'un (ou plusieurs !) groupe de travail composé(s) d'élus appelé **COMMISSION**.

La composition des commissions sera consultable sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) rubrique " La Communauté de communes " puis "Fonctionnement"



## LES COMMISSIONS

Chacune dans son domaine, fixe les orientations qui seront ensuite soumises au bureau puis au conseil communautaire pour validation et finalement déclinées en solutions opérationnelles par les services.

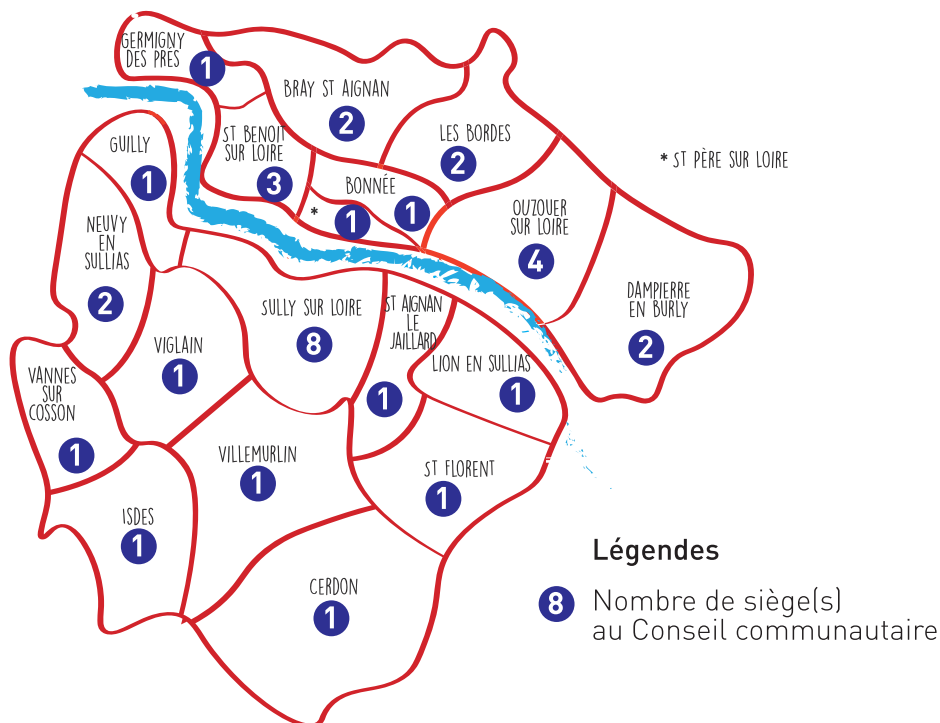
A chaque commission, son champ d'action !

Nouveau : **RESSOURCES HUMAINES**. La commission travaillera sur l'organisation de la collectivité pour une évolution conforme aux évolutions réglementaires tout en considérant le contexte local (économique, besoins de la population, ...) et la recherche d'efficience.

**POLITIQUE DE LA VILLE** un but : améliorer la situation des "**quartiers prioritaires**" par des actions d'accompagnement à l'emploi, de soutien à l'éducation, d'étude avec les partenaires pour l'attribution des logements. En Val de Sully, un secteur, les quartiers du Hameau, des Châtaigniers, de la Villanderie et la Résidence des Prés à Sully sur Loire.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** accompagne les **entrepreneurs** du territoire ou désireux de s'y installer. La commission étudie les demandes de **fonds de soutien**, conçoit par exemple la création de la **zone d'activités** des Ajeaunières (Bray Saint Aignan) et l'installation d'entreprises sur cette zone.

**ACTION SOCIALE** élabore les projets pédagogiques pour la **petite enfance** (0-3 ans), **l'enfance** (3-11 ans) et la **jeunesse** (12-17 ans), la **mobilité** et **l'antenne emploi**.



**CULTURE ET TOURISME** proposition des orientations artistiques et pédagogiques pour la **saison culturelle**, du **réseau des bibliothèques** et de **l'école de musique**. Création d'actions de **développement touristique**.

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT** : réflexion sur les chemins de randonnée, entretien des **rivières**, mise en place de la délégation de **service public pour l'assainissement non collectif**.

**TRAVAUX** : étude des besoins et choix des entreprises pour les **chantiers** + suivi de la mise en œuvre.

**FINANCES** : détermine les principes budgétaires pour l'année et suit l'exécution du **budget**. Nouveauté : mise en place du contrôle de gestion.

**COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE** comporte le comité de rédaction du **Val de Sully, le mag** et détermine la stratégie de communication institutionnelle.



Le premier conseil a eu lieu le 11 juillet dernier

## UNE VISION :

### un transfert de compétences maîtrisé.

Le développement d'un territoire est multi-factoriel. Il repose sur des critères économiques, sociaux et environnementaux pour finalement assurer le bien-être et le bien vivre. Le **projet de territoire** est la colonne vertébrale de ce développement que chacun d'entre nous ambitionne et que les élus sont chargés de mettre en œuvre.

La Communauté de communes n'a pas vocation à se substituer aux prérogatives des maires et de leur équipe municipale qui gardent au sein de leur commune toute autorité relative à l'exercice des compétences non transférées.

Le transfert d'une nouvelle compétence doit répondre à plusieurs exigences et doit reposer sur l'amélioration du service rendu à la collectivité ou une diminution significative des coûts du service. Ce transfert doit ensuite être approuvé par le bureau et voté en conseil communautaire. Dans l'état actuel, votre conseil n'envisage aucun transfert relevant de sa décision.

Toutefois, **la prise en charge de certains services peut nous être imposée par l'État**. Ainsi, pour ce qui concerne la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations), nous sommes actuellement en charge de la gestion des milieux aquatiques, mais à compter de 2024, l'État qui est en charge de **la prévention des inondations** transfèrera cette compétence aux communautés de communes. Il s'agit là d'un transfert de responsabilité humaine et financière qui peut s'avérer assez lourd pour notre collectivité.

Une autre compétence a également fait récemment débat, Il s'agit de l'eau et de l'assainissement qui est aujourd'hui une compétence communale qui donne actuellement satisfaction à l'ensemble des utilisateurs et que les maires souhaitent conserver.... Ces deux thèmes ont été pris en compte dans le mandat précédent, les commissions ont déjà fait un travail important et continuerons au cours de ce nouveau mandat.

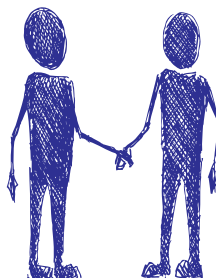


## LE PACTE DE GOUVERNANCE

Il définit les relations entre les communes et la Communauté de communes.

**Un conseil communautaire resserré, une gouvernance élargie !** Le nouveau conseil communautaire compte désormais 35 conseillers au lieu de 44 dans le précédent mandat - *liste détaillée page précédente*. Dans la plupart des collectivités similaires à la nôtre, seuls le président et les vice-présidents sont membres du bureau ; ce ne sera désormais plus le cas dans notre collectivité puisque depuis le 11 juillet, votre conseil communautaire a pris une délibération instituant la présence de tous les maires de la Communauté de communes du Val de Sully en qualité de membre du bureau communautaire.

**Chaque commune participe ainsi au plus près à l'élaboration et la conduite de tous les projets jusqu'au vote**



**UN PACTE EN ACCORD AVEC LA LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ**  
Promulguée en 2019, cette loi vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de notre démocratie.



# sion, des missions

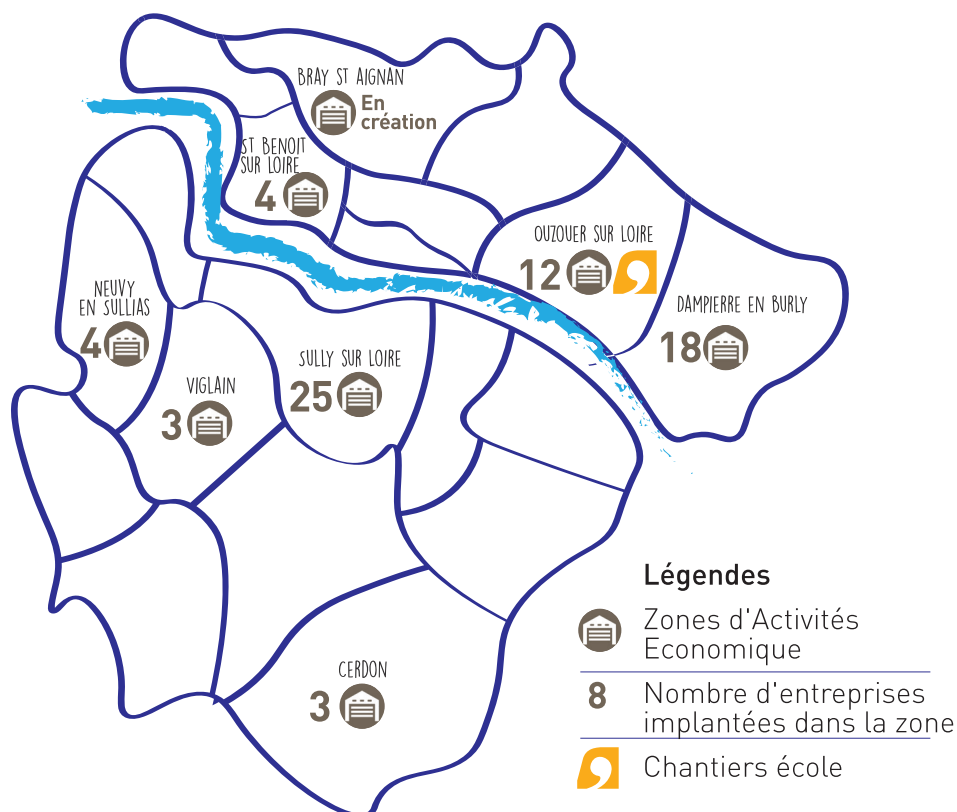
## DES MISSIONS

adaptées au monde en pleine mutation

Afin de mieux prendre en compte les changements imposés et les évolutions nécessaires, nous allons mettre en place des indicateurs pour mesurer l'efficacité de nos actions. L'objectif est de faire évoluer les services que nous vous proposons. Les ajustements consisteront dans certains cas à les renforcer et parfois à les réduire, notamment lorsque ces derniers ne répondent pas à une demande ou un besoin réel.

**Défense de la ruralité, action sociale, développement économique, tourisme et culture constitueront les points forts de notre action.**

Une vigilance particulière sur l'**activité économique** doit nous permettre d'être en mesure d'accueillir des entreprises nouvelles dans nos zones d'activité. Des porteurs de projet privés peuvent, dans certains cas, assurer le financement des infrastructures : à chaque fois que cela sera possible nous le ferons et nous préserverons ainsi notre capacité de financement pour accompagner d'autres projets dans notre territoire.



Une organisation guidée par les  
**3 PRINCIPES DU SERVICE PUBLIC**

### LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Les administrés d'une même catégorie doivent être traités de façon identique (pas de discrimination entre les usagers)

### LE PRINCIPE DE CONTINUITÉ

Il suppose un fonctionnement régulier (le droit de grève des agents atténue cette exigence)

### LE PRINCIPE DE MUTABILITÉ

Il signifie que l'activité devra pouvoir évoluer pour s'adapter aux besoins de la population.



Développement des Zones d'Activités Économiques

# Donnez un air d'été à la rentrée

Remontez 1400 ans d'histoire en quelques coups de pédales le long de la Loire. Cette année, le Val de Loire célèbre 20 ans d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Suivez le tracé de la Loire à vélo et rencontrez des personnages qui ont fait l'histoire : Théodulfe, conseiller de Charlemagne à Germigny des Prés, le poète Max Jacob à Saint Benoît sur Loire ou encore Maximilien de Béthune, premier duc de Sully et ministre d'Henri IV.

Motivés ? C'est parti, direction **Germigny des Prés** à la recherche de l'Arche d'alliance, trésor étonnant de ce petit village, seule mosaïque carolingienne conservée en France, lovée dans l'abside est de l'oratoire construit par Théodulfe vers 806. Vous avez de l'or plein les yeux ? ...ce n'est que le début ! Repartez cheveux au vent longeant ce chemin surplombant la Loire, classée au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels et naturels remarquables. Admirez ces multiples reflets dorés si apaisants et chemin faisant, arrivez à **Saint Benoît sur Loire** par le site pittoresque de l'ancien port.

La commune a été fondée au temps des rois mérovingiens, reconnue au X<sup>e</sup> siècle et récemment primée Petites cités de caractères®. Agréablement rénové, le centre bourg mêle habilement charme des constructions anciennes et audace du style contemporain. Dans ce genre, vous ne manquerez pas le Belvédère, espace interactif dédié à l'histoire et à l'architecture de l'abbaye ouvert fin 2019. Garez soigneusement vos vélos, déposez vos affaires dans les consignes du Belvédère et commencez la visite. Vos mollets sont chauds, monter sur la terrasse du troisième étage relèvera de la balade de santé et sera récompensé par cette vue unique (et splendide !) sur le chevet de l'abbatiale. Petit conseil après cette visite instructive : laissez place aux plaisirs gustatifs et offrez-vous une pause repas dans l'un des restaurants de la place du village ou en dégustant sur le pouce, les spécialités aux saveurs de la betterave. Rejoignez l'abbatiale par un chemin piétonnier de 200 m. A coup sûr, vous serez impressionnés par l'imposante tour porche et ses douze chapiteaux historiés. Pénétrez dans ce haut lieu de la spiritualité où recueillement rime avec émerveillement.

Repartez bon pied bon œil, les découvertes ne sont pas terminées ! Rejoignez **Sully sur Loire** en empruntant l'ancien pont ferroviaire récemment réhabilité. Profitez-en, vous êtes sur la seule et unique traversée de la Loire dédiée exclusivement aux piétons et cyclistes en France ! Offrez-vous une pause et contemplez ce paysage : à droite un aperçu de l'ancien quartier des mariniers, à gauche se profile le château. Regardez au lieu de voir, écoutez au lieu d'entendre ; la Loire majestueuse et le château grandiose. Seul château du Loiret classé « Grands Sites du Val de Loire » cette pépite médiévale mérite une visite qui se terminera en apothéose par sa charpente en berceau brisé, datant du quatorzième siècle, qui se cache dans les combles.

**+ d'infos ?** L'Office de tourisme du Val de Sully est à votre écoute : 3 bureaux (Germigny des Prés, Saint Benoît sur Loire, Sully sur Loire) ou sur [www.tourisme-valdesully.fr](http://www.tourisme-valdesully.fr). Le + : de nombreuses animations prévues **les 19 et 20 septembre** à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. Tout le programme sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr).



# Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

## ZOOM SUR GERMIGNY DES PRÉS

### **Germanicus : ce général romain a érigé une villa dans notre commune, d'où le nom de Germigny des Prés.**

Mais ce qui fait la renommée de Germigny est sans conteste notre oratoire carolingien, bâti par Théodulfe, abbé de St Benoit et évêque d'Orléans. Cette chapelle privée a été inaugurée en 806. A l'intérieur on trouve une mosaïque exceptionnelle, composée de 130 000 tesselles, que 50 000 visiteurs par an viennent admirer.

Mais Germigny, ce n'est pas que l'oratoire. Située dans une boucle de la Loire (patrimoine mondial de l'UNESCO), la commune fait également partie du réseau NATURA 2000 avec l'île aux canes et les friches du Parterre. Ce patrimoine naturel complète idéalement le patrimoine architectural pour le plus grand bonheur des touristes, entre autres ceux de la Loire à vélo.



© Christian Beaudin

Avec environ 750 habitants, notre commune (entièrement inondable) dont la population est répartie sur 3 secteurs (le Bourg, le Mesnil, la Prieurée) est tournée vers 2 bassins de vie et économiques : Châteauneuf/Loire-Orléans à l'ouest, Sully/Loire-Gien à l'est. De ce fait, la plupart des habitants travaille à l'extérieur de la commune, où l'on dénombre malgré tout des artisans, des auto-entrepreneurs, des agriculteurs et maraîchers, des gîtes/chambres

d'hôtes/hôtel-restaurant. Grâce à cette position géographique favorable, notre commune est attractive avec une population relativement jeune qui nous permet de maintenir 2 classes à Germigny (CP et CE1), les autres étant à St Martin d'Abbat (à 1km) ainsi que la garderie, l'ensemble géré par le SIRIS. De la même manière, un syndicat avec St Martin gère l'eau et l'assainissement.

La volonté des élus est de continuer à valoriser notre patrimoine et rendre encore plus attractive notre commune, mais aussi d'améliorer le quotidien pour nos habitants : sécurité routière, éclairage public, entretien de la voirie et des bâtiments, maîtrise de la qualité de l'urbanisme sont parmi nos priorités. Un petit tissu associatif permet de créer du lien entre les habitants. Sans oublier les services que propose la Communauté de Communes à nos habitants sur place ou à proximité : office de tourisme, bibliothèque, centre de loisirs, écoles de musique, crèches,...

Petit village rural mais proche du tissu urbain (et donc de nombreux services), il fait bon vivre à Germigny !



© Christian Beaudin

Maison pour tous. La chantier a continué pendant l'été.



Les concerts de l'oratoire à Germigny des Prés



# Instant(s) de vie

EN VAL DE SULLY

Une des Cheminades de l'été.



Pauses de l'été - Paddle avec les animateurs jeunesse



L'équipe du centre aquaforme Val d'Oréane heureuse de pouvoir enfin réouvrir !



Pédagogie pour la sécurité en vélo avec la police interco.

